

Avis critique du projet

par Paul Vinay, membre du CMF NAMO, élu à la CP, représentant de la FNPPSF,
et Henri Girard, membre du CMF NAMO, élu à la CP, représentant de l'association Eau et Rivières
de Bretagne.

Après des remarques d'ordre général, nous abordons des remarques de détail sur le projet.

Remarques générales

L'ensemble reflète un travail de synthèse fouillé et méritoire. Mais il souffre de nombreux défauts.

I. Un manque de fidélité aux documents de cadrage

Divers textes, de niveau national, européen et international, encadrent la rédaction de la stratégie Mer et littoral. Leur mise en œuvre dans la Stratégie Nationale proposée est très incomplète.

1. Le cadrage national :

Le cadrage national est donné par le Code de l'Environnement L 219 -1 et suivants, avec la partie réglementaire R 219-1-1, en vigueur à la date du 09/09/2016.

Code de l'environnement – article L219-1 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&idArticle=LEGIARTI000022478856&dateTexte=&categorieLien=cid>

« La stratégie nationale pour la mer et le littoral est définie dans un document qui constitue le cadre de référence pour la protection du milieu, pour la réalisation ou le maintien du bon état écologique, mentionné au I de l'article L. 219-9, pour l'utilisation durable des ressources marines et pour la gestion intégrée et concertée des activités liées à la mer et au littoral, à l'exception de celles qui ont pour unique objet la défense ou la sécurité nationale.../... »

Code de l'Environnement Art. R. 219-1-1

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000025373668&cidTexte=LEGITEXT000006074220&dateTexte=20160909>

- ***La stratégie nationale pour la mer et le littoral traite, dans une perspective de gestion intégrée, des six thèmes suivants :***

- 1 – la protection des milieux, des ressources, des équilibres biologiques et écologiques ainsi que la préservation des sites, des paysages et du patrimoine ;***
- 2 – la prévention des risques et la gestion du trait de côte ;***
- 3 – la connaissance, la recherche et l'innovation ainsi que l'éducation et la formation aux métiers de la mer ;***
- 4 – le développement durable des activités économiques, maritimes et littorales et la valorisation des ressources naturelles minérales, biologiques et énergétiques ;***

5 – la participation de la France à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques internationales et européennes intégrées pour la protection et la valorisation des espaces et activités maritimes ;

6 – la gouvernance associée à cette stratégie, les moyens de sa mise en œuvre et les modalités de son suivi et de son évaluation.

Pour chacun de ces six thèmes, la stratégie prévoit des objectifs à long terme et à échéance de six ans. Elle identifie un dispositif et des indicateurs de suivi, afin de permettre l'élaboration du rapport que le Gouvernement dépose, tous les trois ans devant le Parlement, conformément à l'article 41 de la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral.

Elle intègre également la promotion de la dimension maritime des outre-mer, tant pour leur développement économique endogène que pour leur insertion dans leur environnement régional.

Elle précise les modalités selon lesquelles les documents stratégiques de façade et de bassin traduisent et complètent ses orientations et principes.

La proposition présente quatre objectifs, (et non les six affichés via l'Art. R 219-1-1).

Le projet développe ensuite des « axes stratégiques » qui semblent assurer le complément de la réponse (tout en reconnaissant que certaines propositions mériteraient de constituer des objectifs ... sic)

Le thème relatif à « **la prévention des risques et la gestion du trait de côte** » n'apparaît pas ; la référence à la Stratégie nationale de gestion du trait de côte pourrait être mentionnée au minimum :

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/12004_Strategie-gestion-trait-de-cote-2012_DEF_18-06-12_light.pdf

Le thème relatif à « **la connaissance, la recherche et l'innovation ainsi que l'éducation et la formation aux métiers de la mer** » n'est pas développé en tant qu'« objectif » mais comme « axe stratégique ». Ce choix affaiblit le thème alors que c'était un engagement formulé en conclusion de la Conférence environnementale de 2013,

Cf. page 19 §1 (origine T R 4 Biodiversité marine, 31 : « *Etablir un programme d'actions prioritaires pour l'acquisition, la diffusion et la valorisation des connaissances scientifiques et techniques, ou acquises par les sciences participatives, sur les écosystèmes marins, en particulier dans les Outremer* »

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Feuille_de_route_2013_VDEF.pdf

Le thème relatif à « **la gouvernance associée à cette stratégie, les moyens de sa mise en œuvre et les modalités de son suivi et de son évaluation** » a disparu de la liste des objectifs.

« **La gouvernance associée à cette stratégie** » n'est pas robustement présentée. Il semble pourtant que ce soit un sujet majeur, avec des implications significatives, surtout en « Mer ». La Mer est un « bien commun » pour lequel l'Etat a une responsabilité particulière mais « l'Etat ne fait pas tout » et les acteurs économiques et utilisateurs doivent « s'y retrouver ». C'est un point à développer lors de la transposition en droit national de la directive 2014/89/UE.

La présentation concernant « **les moyens de sa mise en œuvre et les modalités de son suivi et de son évaluation** » est inexistante (idem pour le calendrier).

Il y a une ébauche du point « gouvernance » (Axe stratégique III E/ p38) mais il est loin d'être développé surtout au regard des statuts différents de la Mer (bien commun), et de « la terre » (bien public et privé). Et la SNML n'aborde pas les outils de planification et la hiérarchie juridique

entre documents (compatibilité, simple prise en compte ...). Le principe de subsidiarité est affirmé mais reste très flou (et même contradictoire) sur les relations Etat / Régions et Public / Privé.

Il y a un « décalage » entre les présentations des textes nationaux et la « réponse » SNML. Un document de méthode pour la rédaction de la SNML a été pourtant produit en 2014.

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Methode_d_elaboration_de_la_SNML.pdf

2. Le cadrage européen est généré par diverses Directives :

Directive 2000/60/CE, directive-cadre sur l'eau (DCE)

Directive 2008/56/CE, directive-cadre sur le milieu marin (DCSMM)

Et la Directive 2014/89/UE, « Maritime Spatial Planning » dite directive Planification Spatiale Maritime »

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32014L0089>

article 1°: « *La présente directive établit un cadre pour la planification de l'espace maritime dans le but de promouvoir la croissance durable des économies maritimes, le développement durable des espaces maritimes et l'utilisation durable des ressources marines.* »

3. Le cadrage international :

La France a signé l'engagement des Objectifs de Développement Durable de l'ONU (ODD), le 20 juillet 2016 à New-York, qui présente 17 objectifs « *pour les peuples, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats* ».

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/16147-1_ODD_4Pages_A4_DEF_LIGHT.pdf

Le cadre international associe les actions «conserver et exploiter» ; la SNML ne fait pas mention de l'engagement 14 des ODD, relatif à la mer et au littoral: « *Conserver et **exploiter** de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable* ».11 09

Les engagements récents de la France devant l'ONU doivent apparaître.

II. Des défauts de structuration du Projet de Stratégie Nationale Mer et Littoral

La proposition de SNML apparaît plus comme un « Programme-guide » qu'une réelle stratégie.

Il y a un manque de rigueur dans la structuration du document par suite d'une confusion entre enjeux, objectifs stratégiques, objectifs opérationnels et outils pour y arriver. C'est très net à partir de la page 20 où les enjeux majeurs viennent après la description des objectifs. C'est encore plus gênant à partir de la page 23. Les axes stratégiques viennent comme un cheveu sur la soupe et sont déconnectés des vingt premières pages. Certains axes sont présentés sous forme d'inventaire et d'autres sont très détaillés. Le risque de procéder ainsi est de se retrouver avec des objectifs et des moyens incohérents avec les grandes orientations.

La Stratégie se veut intégratrice des problématiques de la mer et des littoraux, cette approche est ainsi source de complexité. Une approche « par échelle » devrait être développée afin d'éviter l'écueil du « Tout est dans Tout »...

Le respect des spécificités maritimes (consécutif au statut de « bien commun » de la mer) impose un traitement spécifique pour l'entité « Mer » avec une approche « par échelle ».

La gestion des zones à l'interface terre-mer (du proche côtier côté mer comme côté continent) exige une réalisation intégrant particulièrement le volet sociétal, avec l'appui des sciences humaines tout autant que celles traitant de l'analyse des risques. La Stratégie ne doit pas « contrarier » l'apport de compétences complémentaires de celles du Centre d'Etudes et d'expertises sur les Risques l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA).

<http://www.cerema.fr/qui-sommes-nous-r32.html>

Globalement, des efforts ont été faits pour équilibrer environnement et économie. La gestion des pêches côtières par la France est même évoquée ! La référence à un « programme Océan » (p3

dernier §) arrive dans le texte sans explication ... sans doute le résultat d'échanges avec l'Iddri-Sciences Pô et son « Programme Océan et zones côtières »...

<http://www.iddri.org/Themes/programme%20oc%C3%A9ans.pdf>

III. Des ambiguïtés

Dès le début les mots clés du texte auraient dû être définis, comme il se doit, pour éviter ambiguïtés et dérives d'emploi.

Le mot 'stratégie', fondamental, eût gagné à être défini brièvement dès le début. En principe une stratégie choisit des objectifs et définit des actions ou moyens pour les atteindre. Le projet est loin d'être clair sur ce point. Les « axes stratégiques » mêlent trop souvent objectifs et moyens.

De plus dans la stratégie ne convient-il pas de distinguer l'action de l'Etat de celle de la société civile ?

« Pour une France maritime ». L'objectif général de la stratégie est donné ici dès le titre. Il aurait dû être développé dans l'introduction, au lieu d'être seulement en filigrane dans tout le texte. La France maritime implique la mer et la terre, le commerce et l'industrie, les hommes, le cadre de vie et l'environnement.

L'extension géographique de l'expression 'stratégie nationale' aurait dû être annoncée dès les premières lignes.

En fait la stratégie évoquée déborde largement des eaux nationales sur les eaux européennes et internationales. Voir le paragraphe intitulé « Et des limites bien au delà » (p6), et aussi le quatrième grand objectif de la stratégie nationale « Le rayonnement de la France » (p22), et surtout le quatrième axe stratégique (p39-41) « Promouvoir une vision française au sein de l'Union européenne et dans les négociations et porter les enjeux nationaux ». Sachant que notre pays a besoin d'un vigoureux effort maritime, on comprend que le titre de la stratégie qui lui est proposée mette l'accent sur l'action nationale. Mais on ne peut oublier le lien essentiel avec l'international. Un titre plus compréhensif de la totalité du sujet aurait été meilleur.

La stratégie nationale ne doit pas être seulement environnementale. Elle doit aussi être au service de l'économique et de l'humain. Les auteurs le savent (économie bleue p21) mais ne doivent pas l'oublier. Dans le texte le social et l'humain sont plutôt absents.

Le mot littoral comporte plusieurs sens selon l'extension géographique qu'on lui donne : frange purement maritime (jusqu'à quelle distance du niveau zéro hydrographique de la mer ? 12 milles (mer territoriale) ou 200 milles (zone économique exclusive), frange purement terrestre, ou les deux à la fois ? Il est à l'interface terre-mer. « Il recouvre des territoires multiples selon les modes d'analyse retenus » ⁽¹⁾, géographiques, économiques, écologiques. Il est en lien avec les collectivités littorales.

Il eût été bon de clarifier ce mot clé du titre dès le départ, et d'expliquer le choix fait.

Le SNML présente côte à côte Mer et Littoral sans tellement les différencier. Le littoral comprend une partie terrestre avec des biens publics et privés, une gouvernance étatique et élue différente. Si le littoral est pris entre deux vagues, c'est plutôt entre deux modes de gouvernance, avec une interaction de l'un sur l'autre.

⁽¹⁾ Mission (interministérielle) relative à l'organisation des dispositifs de recueil de données et d'observation sur le littoral (12 12 2006), p23.

IV. Les Objectifs

Le CE L 219-3 dispose qu'un document stratégique « définit les objectifs de la gestion intégrée de la mer et du littoral et les dispositions correspondant à ces objectifs, pour chacune des façades maritimes ».

p20 L'objectif 1 (la transition écologique) et p23 l'objectif 3 (le bon état écologique) sont convergents. Il eut été peut-être meilleur de les rassembler dans le même objectif 1 et de consacrer l'objectif 3 à l'amélioration du littoral.

p20 L'économie bleue (objectif 2) est une expression fréquemment employée, mais rarement définie. Le bleu est la couleur censée représenter au mieux l'environnement. L'économie bleue s'inspire de l'environnement, autrement dit de ce que fait la Nature, pour construire un nouveau modèle économique. Il faut désigner clairement l'objectif « développement économique »
L'utilisation du terme « économie bleue » p21 demande une explication puisque ce terme peut évoquer un concept « activités sans pollutions » alors que la majorité des citoyens pense qu'il s'agit des « économies maritimes »

<http://www.ouest-france.fr/bretagne/quimper-29000/economie-bleue-gunter-pauli-fait-10-propositions-pour-la-cornouaille-4458600>

p21 Dans l'objectif 3, le littoral est insuffisamment traité. Bien que le littoral fasse partie du troisième objectif (p21-22) et qu'un état des lieux intéressant ait été produit (p16-19), le reste du document est peu bavard sur les projets de développement (p31) ou d'aménagement (p32), en dehors de grandes généralités. La place importante du littoral dans le titre n'est pas soutenue dans le texte.

p22 L'objectif 4, le rayonnement de la France, est marqué d'un esprit patriotique incongru, cocardier. Pourquoi insister tellement sur le rayonnement de la France en prétendant la mettre au premier plan mondial maritime ? On préférerait comme objectif : 'Le rôle international de la France', plus modeste et plus accessible.

La SNML a l'occasion d'affirmer la volonté d'une politique publique maritime française objective et non assujettie à l'influence d'organismes ou de fonds non étatiques. Pourquoi ne pas avoir repris la formulation de cet objectif tel que présenté à l'Article R219-1-1 : « la participation de la France à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques internationales et européennes » ?

Le « *rayonnement de la France à l'étranger* »...constitue plutôt un résultat des actions de la France.

Par contre, un objectif reprenant le sous-titre des Objectifs de Développement Durable de l'ONU (20 juillet 2016) : « *...Pour les peuples, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats* » aurait été autrement porteur et répondant à la « *recherche du bien-être humain* » au sens de l'OCDE.

On peut se demander si le choix de ces 4 objectifs majeurs est judicieux. Par exemple le Progrès humain et social mérite d'être un objectif à part entière (cf l'expression « objectif en soi » p21 avant 'Enjeux majeurs') au lieu d'être noyé dans l'objectif 'Economie bleue'.

p23 à 41 Les « Axes stratégiques » tels qu'ils sont exprimés ressemblent à des objectifs généraux développant les quatre « Objectifs » précédemment exposés (p20 à 22). Les moyens proposés sous ces Axes sont mal distingués. Le lecteur perd parfois le sens général et est noyé dans une masse de détails de moyens.

Trop souvent aussi le texte propose une multitude d'actions qui relèvent davantage de l'ordre de l'information que de l'action proprement dite.

Cette multiplicité et ce manque de rigueur dispersent l'esprit et affadissent la portée du mot stratégie. La force du document en est affaiblie.

La lutte contre les excès d'émission de CO2 est absente.

Il n'y a pas assez de données chiffrées pour illustrer l'économie, sauf exceptions. Les 'Axes stratégiques' qui auraient besoin de s'appuyer sur des chiffres souffrent particulièrement de cette carence. Voir en particulier p6 à 11 le chapitre II de l'Etat des lieux : La mer vectrice de croissance et d'emplois.

Les sources des chiffres doivent également être indiquées de façon systématique.

V. Le vocabulaire

Le vocabulaire est riche en *grands mots généraux*, peu précis. On en retire une impression de flou nuisible à la compréhension du texte.

Plutôt que d'employer des mots peu usités, il serait préférable de choisir des expressions communes, plus facilement comprises du public.

Dans le même ordre, nous avons relevé un florilège de *néologismes* dont l'emploi est surprenant dans un texte destiné à une diffusion grand public.

Ultramarin (p4 en bas et un peu partout) désigne l'Outre-mer. Qui l'aurait deviné hors du petit cercle des initiés !

Pescatourisme, p28 §5, désigne la pêche touristique.

Résilience (p31 §3) est un mot polyvalent encore peu courant, pas toujours compris du grand public, pas totalement passé dans le langage commun. A définir.

Matériaux biosourcés (p34, 2 lignes avant la fin).

Vélique : « appui vélique aux carburants maritimes et alternatifs » (p36 §4 ligne2).

Aménité récréative (p12 §1 fin).

Présentiel par exemple dans : 'économie présentielle' (p16 en bas, dernière ligne) et 'sphère présentielle' (p17 en haut).

Remarques de détail sur le texte

p2 Sommaire : une « Conclusion » serait à ajouter.

Introduction

Prospectives. Il est nécessaire d'avoir une vision assez précise de l'avenir pour proposer une stratégie. Une stratégie a besoin de perspectives pour y puiser son inspiration. Un tableau attractif de la France maritime projetée dans le futur, telle qu'on la souhaite dans les 50 ans à venir, eût été positif dans l'introduction. De même le rappel de perspectives particulières au long des Objectifs et Axes stratégiques eût été un soutien utile.

p4 §1 : l'économie bleue mérite un éclaircissement. Voir ci-dessus p5 : IV Les Objectifs : « L'économie bleue, objectif 2 ».

Synthèse de l'état des lieux et enjeux

p6_ II/ LA MER VECTRICE DE CROISSANCE ET D'EMPLOI

p6 à 11, dans tout le chapitre « La Mer, vectrice de croissance et d'emplois », donner les sources des nombreux chiffres cités, absentes sauf pour le secteur aquacole.

p7 Une industrie innovante : La France est présentée comme en pointe dans plusieurs secteurs. N'est-ce pas l'occasion d'affirmer la nécessité de conserver une politique et un service public « maritime » ?

p7-8 Les activités de pêche maritime

p8 le §2 est à corriger ainsi : « La spécificité de la pêche française réside dans son extrême diversification : 7000 navires, soit près de 16700 marins qui exercent plus de 300 métiers différents présentant chacun des enjeux spécifiques de répartition dans l'espace et de cohabitation avec d'autres usages.

p8 fin du §3 : la PCP régit-elle la totalité de la flotte de pêche française ? Quid de la flotte des territoires des Outremer ?

p8 Le transport et les services maritimes

p8 au §1 ligne 3 : ajouter après 'Le pavillon français', « présente 6 registres aux conditions sociales différentes (source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Registres-d-immatriculation.html>)

p10 La plaisance et les loisirs nautiques

entre les § 1 et 2 insérer : Le poids économique des activités en lien avec la plaisance est de l'ordre de 5 milliards d'euros en chiffre d'affaires (source : Confédération du Nautisme et de la Plaisance, presse du 2 oct 2015).

p11_ III/ UNE MER SOUS PRESSIONS

p11 sous le titre « Une mer sous pressions » écrire : Les pressions qui s'exercent sur la mer sont fortes et variées : dans les eaux littorales et côtières elles sont surtout d'origine directement humaine, dans la haute mer (au delà de la zone économique exclusive) elles sont d'ordre différent (pêche industrielle, activités extractives...).

p11 Un patrimoine naturel exceptionnel et fragile

p12 §3 ligne 4, écrire : la surexploitation des ressources naturelles... au lieu de 'l'exploitation'...

p12 Les pollutions et atteintes à la qualité des eaux

au §2 ligne 1, ajouter au début de la parenthèse, avant 'pesticides' : 'nitrates, phosphates,'

p13 L'eutrophisation

au §1 ligne 5, après 'dont l'ampleur peut être considérable', ajouter : 'tels que les marées vertes à macrophytes.'

p15 La surexploitation des ressources vivantes

Ajouter en tête du § : 'Au delà des seuils autorisés, commence la surexploitation, appelée pêche illégale, ni réglementée ni déclarée (pêche INN).'

§2 ligne5 : « licences instaurées par les pêcheurs eux-mêmes via leurs structures professionnelles ». C'est la première fois qu'un texte pense aux structures des comités représentant les pêches professionnelles et à leur rôle de gestionnaires des ressources côtières.

p16_ IV/ UN LITTORAL PRIS ENTRE DEUX VAGUES

Ce titre n'est pas très explicite. Est-il inspiré par les collectivités territoriales, en référence au rapport intermédiaire de l'Assemblée des départements de France, de janvier 2014 ?

<http://www.lagazettedescommunes.com/telechargements/MER-LITTORAL-rapport-intermediaire.pdf>

Objectifs

p20 §1 Le progrès humain. Sous le titre général « Objectifs » la 1ère phrase rappelle la troisième composante du Développement durable, le progrès humain. On aurait aimé un développement plus étoffé sur le sujet du *progrès humain et social*, qui est un 'objectif en soi' (cf p21, dernière ligne avant « Enjeux majeurs »).

Une simple mention au progrès social et humain se retrouve, en bas de la p.21, dans les enjeux majeurs. Cette courte allusion en tant que participant à la Stratégie nationale pour la mer et le littoral est la seule dans tout le texte. Elle est trop courte. Voir plus haut, p5, à propos du choix des 4 objectifs.

p20 en bas_ II/ LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE BLEUE

Nous préférons le titre plus explicite : « Développement des économies maritimes et progrès social (Economie bleue) ». Un court rappel explicatif du terme « économie bleue » est nécessaire. Voir plus haut p5, Les Objectifs §3.

Le peu de place accordé dans le texte p20-21 au progrès social pose problème.

p21 _ III/ LE BON ETAT ECOLOGIQUE DU MILIEU MARIN ET LA PRÉSERVATION D'UN LITTORAL ATTRACTIF

p22 Enjeux majeurs : ajouter « humain » à bien-être : « Le bien-être humain dans les territoires littoraux ». Nous préférons : 'Un cadre de vie amélioré dans les territoires littoraux'.

IV/ LE RAYONNEMENT DE LA FRANCE (p22)

On l'a vu plus haut le titre de ce quatrième Objectif important semble trop vaniteux et incongru. Il pourrait être remplacé par exemple par celui plus modeste de « Le rôle international de la France ».

p22 au §1 ligne 1 écrire « L'action de la France » au lieu de « Le rayonnement de la France ».

au § 1 ligne 4 remplacer « de l'océan » par « et d'échange ».

au §2 ligne 1 écrire « Elle » s'appuie... et « Elle » doit s'exprimer... Supprimer « et de son leadership »

au §3 ligne 1 écrire : La recherche de la qualité du pavillon...

au §4 ligne 1 écrire : un rôle « positif » plutôt que « moteur »...

au § 4 ligne 2-3 supprimer : « et de jouir d'une reconnaissance dont le bénéfice rejaillisse sur les opérateurs économiques français.»

En bas sous les « Enjeux majeurs », écrire :

« Un rôle de grande nation maritime » plutôt que « Une notoriété de grande nation maritime »
« Une capacité à porter la vision française dans les choix internationaux. »

Moyens

Nous préférons clarifier la troisième partie du projet de Stratégie en proposant de distinguer ce qui relève des moyens et ce qui relève des objectifs, en ajoutant ceux-ci au chapitre précédent des 'Objectifs'. Tout le texte des Axes stratégiques est à réécrire dans ce sens.

p23_ I/ S'APPUYER SUR LA CONNAISSANCE ET L'INNOVATION

p23 A/ Mieux comprendre le système mer

p25 haut de page : ajouter « économiques » : « ...politiques environnementales et économiques... »

p25 B/ Innover pour valoriser les ressources et développer l'économie maritime

au §2, après 'exploiter les ressources marines biologiques de façon durable',

ajouter une ligne :

- contrôler la pêche minotière pour en éviter les excès.

au §2 ligne 10 : ajouter « et à l'économie » : « ...services à l'environnement et à l'économie. »

p27 D/ Développer la recherche et la connaissance pour et par les outre-mer français

ajouter dans la liste : « - créer une université en Outre-mer Océanie. »

p27 E/ Bâtir une société de la connaissance marine...

à la fin du §1 ajouter « Elle doit s'appuyer notamment sur les réseaux qui s'investissent dans la sensibilisation du public comme, par exemple, les grands aquariums.

au §4 ligne 1 écrire « Les FORMATIONS d'Enseignement Supérieur, l'Education Nationale, qui ont généralisé ... »

ligne 5 : « peuvent » au lieu de « peut ».

p28 §2 ligne 1 : écrire « Les initiatives en matière de publications populaires, ... »

p28 F/ Poursuivre les efforts de formation

mettre en tête du §1 : « Favoriser l'accès à la recherche est une priorité de base dont dépend le développement de la qualité professionnelle.

II/ DEVELOPPER DES TERRITOIRES MARITIMES ET LITTORAUX DURABLES ET RESILIENTS (p29)

Où est le lien avec la « Stratégie Nationale du trait de côte » (5 décembre 2014) ?

Au §1 ligne 3 ajouter : « la valorisation et l'utilisation durable des ressources... »

p29 A/ Mettre en place une planification stratégique...

au §1 lignes 4 et ss : à l'image des objectifs « environnementaux » et « recherche, connaissance », qui ont leurs Plans d'actions, la SNML doit préciser formellement, pour l'objectif « développement de l'économie bleue » (voir plus haut p5, Les objectifs §3), la détermination, à l'échelle pertinente, de **Plans d'actions pour l'économie bleue, en application** du principe de subsidiarité.

au §1 ligne 4 écrire « A côté » plutôt que « Au côté ».

au §1 ligne 6 ajouter après 'constituent' : « avec le volet économique et le volet social »

au §3 ligne 4 écrire : « façades et bassins ultramarins » et ligne 4 : « de façades et de bassins ».

p30 §1 ligne 2 ajouter après 'ce qui est possible' « (cf la Charte des espaces côtiers bretons, 2007) »

p 30 B/ ... avec une composante cartographique (au lieu de 'spatiale')
au §1 ligne 1 écrire « planification cartographique ».

de même aux §2 et 4.

p31 ligne 2 : Ce n'est pas le Conservatoire du littoral qui gère les activités nouvelles et traditionnelles.

Par ailleurs, les manettes de l'économie sont maintenant plutôt aux mains des Régions (Loi NOTRe).

Note critique : *Il est nécessaire de définir et de présenter sommairement ici l'outil cartographique assurant cette réalisation.*

p31 D/ Protéger les milieux, les ressources, ...

p31 au §3 dernière ligne : ajouter après 'en particulier les déchets' : 'les apports de nitrates, phosphates, pesticides, bactéries),'...

p32 après le §1, ajouter une ligne : 'La nécessaire contribution à la limitation des émissions de CO2 par les transports maritimes est oubliée.'

p32 au §3 l'expression « tiers naturel » réclame une note explicative en bas de page :

'Tiers naturel ou tiers sauvage : patrimoine public préservé à l'horizon 2050, par le Conservatoire du littoral entre autres, de 200 000 ha en Métropole et 70 000 ha en Outremer.'

p32 après le §3 ajouter une ligne :

'La limitation nécessaire de l'urbanisation littorale est omise.'

p32 F/ Préserver les intérêts nationaux et prévenir les risques en mer

p33, 3 lignes avant la fin, lire : « Ces visites et interventions ... » (au lieu de : intersections).

p34_ III/ SOUTENIR ET VALORISER LES INITIATIVES ET LEVER LES FREINS

Remarque critique : l'expression du titre « lever les freins » n'est ni reprise ni développée dans le texte. Il vaut donc mieux la supprimer.

p37 D/ Rendre attractifs les métiers maritimes

au §1 ligne 2 après '450 000 emplois', donner la source.

p38 E/ Améliorer la gouvernance, poursuivre la modernisation de l'action publique

au §3 ligne 2 après 'présentés par l'Etat' ajouter : « Ils doivent en partie devenir les Parlements de la mer ».

p39_ IV/ PROMOUVOIR UNE VISION FRANÇAISE AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE
ET DANS LES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES ET PORTER LES ENJEUX
NATIONAUX

A/ Sur le plan International

B/ Sur le plan communautaire

p41 Il semble nécessaire que ce texte important reçoive une conclusion. Nous proposons de créer une conclusion, en adoptant, faute de mieux, le dernier paragraphe du texte, modifié ainsi :

Conclusion

Les outils de mise en œuvre de la planification spatiale des activités et usages maritimes doivent permettre de dépasser les approches thématiques, afin d'optimiser l'exploitation durable de la mer et du littoral et la préservation de sa biodiversité.

Cette démarche comporte et favorise certes une dimension nationale, mais aussi, intimement liée à la précédente, une dimension de coopération européenne et internationale : régionale entre États riverains d'un même espace maritime, transfrontalière renforcée dans le cadre des mers régionales et internationale dans la définition et la mise en œuvre des politiques d'intérêt mondial.

Conclusion de l'avis critique du projet

La portée de cette stratégie nationale est de grande importance. Il reste peu de domaines de la mer et du littoral qui n'aient été explorés par le projet.

Le texte contient beaucoup d'amorces de réponses de qualité. Il faudrait les développer.

Cependant le projet proposé est celui d'un programme général ou d'un programme-guide plutôt que d'une stratégie. Il lui manque le souffle d'un grand objectif planétaire, tel que celui des « Objectifs de Développement Durable de l'ONU », New York 20 juillet 2016: « Pour les peuples, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats ».

Le langage est peu accessible au grand public.

Compte fait de l'ensemble de nos remarques, nous reconnaissons cependant le mérite de cette stratégie nationale, si incomplète soit-elle.

le 11 septembre 2016

Paul Vinay, membre du CMF NAMO, élu à la CP, représentant de la FNPPSF,
paul.vinay@wanadoo.fr

et Henri Girard, membre du CMF NAMO, élu à la CP, représentant de l'association
Eau et Rivières de Bretagne,
henri-girard@orange.fr